



Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 10 mai 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 3 mai 2023, s'est réuni le mercredi 10 mai 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle multiservices de Coise-Saint Jean Pied Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 14

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 5 jusqu'à la délibération n° 7

6 de la délibération n° 8 à la délibération n° 15

7 à partir de la délibération n° 16

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT à partir de la délibération n° 16	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

CCCS	André	DAZY à partir de la délibération n° 8	1 voix
------	-------	---------------------------------------	--------

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	19 dont 14 titulaires et 5 suppléants <i>jusqu'à la délibération n° 7</i> 20 dont 14 titulaires et 6 suppléants <i>de la délibération n° 8 à la délibération n° 15</i> 21 dont 14 titulaires et 7 suppléants <i>à partir de la délibération n° 16</i>
TOTAL des voix	22 voix <i>jusqu'à la délibération n° 7</i> 23 voix <i>de la délibération n° 8 à la délibération n° 15</i> 24 voix <i>à partir de la délibération n° 16</i>

Étaient excusés : Laurent GRILLET, Annick CRESSENS, Aurélie LE MEUR, Claude DURAY, Sandrine BERTHET, Nicole BOUVIER, Jean-Claude MESTRALLET, Christelle HUGONOT

Olivier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la dernière séance
--

Le compte rendu du 22 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications

Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil Syndical

- Décision n° 2023-007 : Commande publique – Marché subséquent n°1.5 Travaux forestiers - Secteur Combe de Savoie Amont issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055

Le marché « Marché subséquent n°1.5 Travaux forestiers - Secteur Combe de Savoie Amont issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers » est confié à l'entreprise suivante :

S.E.R.P.E AGENCE DE GAP - 27, ROUTE DE SAINT JEAN - 05000 GAP, pour un montant de 31 901,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

- Décision n° 2023-008 : Nomination du régisseur pour la régie de recettes permettant l'encaissement des produits liés à la vente de bois

Rémy DAGUES est nommé régisseur de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Rémy DAGUES sera remplacé par Enzo GRIMAUDO mandataire suppléant.

- Décision n° 2023-009 : Commande publique – Marché subséquent n°2.7 Travaux forestiers – Combe de Savoie – Rive droite - issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055

Le marché « Marché subséquent n°2.7 Travaux forestiers – Combe de Savoie – Rive droite issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers » est confié à l'entreprise suivante :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

SARL LE NOYER VERT – 441, Rue des Bealières – 38570 TENCIN pour un montant de 16 935,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

- **Décision n° 2023-010 : Commande publique – Marché SIS23002 : Travaux de traitement de la végétation de la digue de l'Isère**

Le marché SIS23002 : Travaux de traitement de la végétation de la digue de l'Isère est confié à l'entreprise suivante :

LE NOYER VERT – 38570 TENCIN, pour un montant de **9 999,50 € HT (montant extrait du BPU-DQE)**.

- **Décision n° 2023-011 : Déconsignation de l'indemnité d'expropriation due à la SCI LINE II, Propriétaire de la parcelle expropriée D 2165 (ex D174) située à Le Clos – 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES**

Il convient d'autoriser la Caisse des Dépôts et Consignations à déconsigner la somme de 852 € au profit de la SCI LINE II.

- **Décision n° 2023-012 : Commande publique - Marché subséquent n°2.8 Travaux forestiers – Combe de Savoie – Rive droite - issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055**

Le marché « Marché subséquent n°2.8 Travaux forestiers – Combe de Savoie – Rive droite issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers » est confié à l'entreprise suivante :

SARL BOVET ENVIRONNEMENT – 502 route des Gorges du Sierroz – 73100 GRESY SUR AIX pour un montant de 6 441,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

- **Décision n° 2023-014 : Commande publique - Marché subséquent n°9 Acquisition de levers topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie Années 2022-2025 issu de l'accord-cadre SIS22003**

Le marché « Marché subséquent n°9 Acquisition de levers topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie Années 2022-2025 issu de l'accord-cadre SIS22003 », est confié à l'entreprise suivante :

SINTEGRA – 11, Chemin des Près - 38 241 MEYLAN, pour un montant de 11 550,00 € HT (montant extrait du BP).

- **Décision n° 2023-015 : Commande publique - Marché subséquent n°8 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers – Lot 3 : Combe de Savoie – Rive gauche**

Le marché « Marché subséquent n°3.8 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers – Lot 3 : Combe de Savoie – Rive gauche » est confié à l'entreprise suivante :

SARL BOVET ENVIRONNEMENT – 502 route des Gorges du Sierroz – 73100 GRESY SUR AIX pour un montant de 6 670,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Examen de l'ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 6 avril 2023, le Conseil Communautaire de la CA Arlysère a modifié un délégué au SISARC comme suit :

- Christian EXCOFFON est désigné en qualité de délégué suppléant, en remplacement d'Emilie DEGLISE-FAVRE.

Ce délégué est installé.

Le Conseil Syndical est désormais constitué comme suit :

En qualité de délégués titulaires :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET
CA Arlysère	Daniel	BUCHE
CA Arlysère	Claude	DURAY
CA Arlysère	Laurent	GRILLET
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND
CA Arlysère	Bérénice	LACOMBE
CA Arlysère	Christophe	METGE
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN
CA Arlysère	François	RIEU
CA Grand Chambéry	Aurélie	LE MEUR
CC Cœur de Maurienne	Nicolas	ROCHE
CCCS	Jean-Luc	BENETTI
CCCS	Jean- Michel	BLONDET
CCCS	Nicole	BOUVIER
CCCS	Georges	COMMUNAL
CCCS	Jean-Loup	CREUX
CCCS	André	DURAND
CCCS	Christiane	FAVRE
CCCS	Yannick	LOGEROT
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET
CCCS	Jean-Claude	NICOLLE
CCCS	Eric	SANDRAZ
CCCS	Jacques	VELTRI
Département	Annick	CRESENS
Département	Auguste	PICOLLET
Département	Béatrice	SANTAIS
Département	Olivier	THEVENET
Département	André	VAIRETTO

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

En qualité de délégués suppléants :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA
CA Arlysère	Thomas	BOIRARD
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO
CA Arlysère	Jean-Marc	DESCAMPS
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT
CA Arlysère	James	DUNAND SAUTHIER
CA Arlysère	Christian	EXCOFFON
CA Arlysère	Daniel	TAVEL
CA Arlysère	Frank	VIALLET
CA Grand Chambéry	Arthur	BOIX-NEVEU
CC Porte de Maurienne	Benjamin	CANOT
CCCS	Carlo	APPRATTI
CCCS	Eric	BARBIER
CCCS	Jean-Yves	BERGER-SABATTEL
CCCS	Jean-François	CLARAZ
CCCS	Alain	COMBAZ
CCCS	André	DAZY
CCCS	Michel	DURET
CCCS	Jean-Pierre	GUILLAUD
CCCS	Christelle	HUGONOT
CCCS	Michel	RAVIER
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER
CCCS	Michel	SYMANZIK

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

2. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes du SISARC de M. le Payeur Départemental de la Savoie pour l'année 2022.

Le Compte de Gestion 2022 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Payeur Départemental de la Savoie est concordant avec le Compte Administratif 2022 retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget du SISARC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte de Gestion du budget du SISARC 2022 établi par M. le Payeur Départemental de la Savoie et consultable au siège.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

3. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SISARC

Rapporteur : Eric SANDRAZ

Le Compte administratif 2022 du SISARC se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Libellé	CA 2021	BP 2022	DM	Crédits 2022	CA 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 652 777,87	3 697 162,00	612 135,01	4 309 297,01	1 864 241,76
Charges à caractère général	1 529 696,24	2 940 750,00	0,00	2 940 750,00	1 693 331,22
Charges de personnel	95 420,00	157 000,00	0,00	157 000,00	74 847,06
Autres charges de gestion courante	17 809,11	26 500,00	0,00	26 500,00	23 542,24
Charges financières	3 418,09	4 300,00	0,00	4 300,00	1 664,07
Charges exceptionnelles	420,68	497 612,00	522 481,55	1 020 093,55	0,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	1 646 764,12	3 626 162,00	522 481,55	4 148 643,55	1 793 384,59
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 013,75	71 000,00	0,00	71 000,00	70 857,17
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>89 653,46</i>	<i>89 653,46</i>	<i>0,00</i>
Total Dépenses d'ordre	6 013,75	71 000,00	89 653,46	160 653,46	70 857,17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 284 215,90	3 697 162,00	612 135,01	4 309 297,01	1 985 022,20
Produits des services	378,00	0,00	0,00	0,00	4 650,24
Dotations et participations	1 283 657,76	3 646 662,00	0,00	3 646 662,00	1 928 157,49
Autres produits de gestion courante	0,14	0,00	0,00	0,00	75,37
Produits exceptionnels	180,00	0,00	0,00	0,00	1 760,00
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes réelles	1 284 215,90	3 646 662,00	0,00	3 646 662,00	1 934 643,10
<i>Opérations d'ordre de transferts entre section</i>	<i>0,00</i>	<i>50 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>50 500,00</i>	<i>50 379,10</i>
Total Recettes ordres	0,00	50 500,00	0,00	50 500,00	50 379,10
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>612 135,01</i>	<i>612 135,01</i>	

Résultat de l'exercice 2022	120 780,44
Résultat antérieur :	612 135,01
Résultat de clôture :	732 915,45

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2022, un excédent de 120 780,44 €

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Section d'investissement :

Libellé	CA 2021	BP 2022	RAR 2021	DM 2022	CREDIT 2022	CA 2022	RAR 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 430 330,63	6 346 137,00	1 009 121,66	277 142,10	7 632 400,76	2 971 993,47	2 328 225,54
Emprunts et Dettes assimilées	4 139,07	6 300,00	0,00	0,00	6 300,00	4 241,42	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions équipements versées	0,00	471 385,00	0,00	0,00	471 385,00	471 385,00	0,00
Immobilisations corporelles	115 853,52	180 000,00	0,00	30 000,00	210 000,00	76 440,04	0,00
Immobilisations en cours	426 882,84	889 000,00	155 515,20	0,00	1 044 515,20	311 555,68	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 883 455,20	4 577 240,00	853 606,46	106 000,00	5 536 846,46	1 870 850,13	2 328 225,54
Travaux effectués pour compte de l'Etat	0,00	0,00	0,00	162 731,10	162 731,10	162 731,10	0,00
Dépenses imprévues	0,00	89 562,00	0,00	-46 000,00	43 562,00	0,00	0,00
Subventions investissement	0,00	0,00	0,00	24 411,00	24 411,00	24 411,00	0,00
Total Dépenses réelles	3 430 330,63	6 213 487,00	1 009 121,66	277 142,10	7 499 750,76	2 921 614,37	2 328 225,54
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	50 500,00	0,00	0,00	50 500,00	50 379,10	0,00
Opérations patrimoniales	0,00	82 150,00	0,00	0,00	82 150,00	0,00	0,00
Total Dépenses d'ordre	0,00	132 650,00	0,00	0,00	132 650,00	50 379,10	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 232 746,38	6 346 137,00	628 950,00	657 313,76	7 632 400,76	3 560 942,68	2 316 216,32
FCTVA	548 858,78	541 411,00	0,00	0,00	541 411,00	541 925,53	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissements	463 844,92	606 676,00	367 950,00	0,00	974 626,00	202 983,70	427 424,00
Emprunts et Dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	3 124 805,38	5 044 900,00	261 000,00	90 000,00	5 395 900,00	2 735 696,28	1 888 792,32
Travaux effectués pour compte de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00
Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes réelles	4 137 509,08	6 192 987,00	628 950,00	90 000,00	6 911 937,00	3 490 085,51	2 316 216,32
Opérations patrimoniales (recettes)	89 223,55	82 150,00	0,00	0,00	82 150,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 013,75	71 000,00	0,00	0,00	71 000,00	70 857,17	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	89 653,46	89 653,46	0,00	0,00
Total Recettes d'ordre	95 237,30	153 150,00	0,00	89 653,46	242 803,46	70 857,17	0,00
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	0,00	477 660,30	477 660,30	0,00	0,00

Résultat de l'exercice 2022 : 588 949,21
Résultat antérieur : 477 660,30
Résultat de clôture : 1 066 609,51

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2022, un excédent de 588 949,21 €.

Globalement, la balance du Compte Administratif s'équilibre comme suit :

COMPTES ADMINISTRATIF 2022 - SISARC					
Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	Réalisé 2022	Réalisé 2022	RAR 2022	Total	2022
Recettes	1 985 022,20	3 560 942,68	2 316 216,32	5 877 159,00	7 862 181,20
Dépenses	1 864 241,76	2 971 993,47	2 328 225,54	5 300 219,01	7 164 460,77
Résultat de l'exercice 2021	120 780,44	588 949,21	-12 009,22	576 939,99	697 720,43
Résultat antérieur reporté	612 135,01	477 660,30		477 660,30	1 089 795,31
Résultat de clôture	732 915,45	1 066 609,51	-12 009,22	1 054 600,29	1 787 515,74

M. le Président a quitté la séance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Principal du SISARC ;*
- *reconnait la sincérité des restes à réaliser ;*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

M. le Président a rejoint la séance.

4. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du vote du Compte Administratif 2022 du SISARC, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture du Compte administratif de 732 915,45 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 732 915,45 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les affectations de résultats comme indiquées ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

5. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative de crédits n° 1 au budget du SISARC s'équilibre comme suit :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - SISARC						
Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2023	DM	Total Crédits 2023 avant nouvelle DM	Nouveaux crédits	Total crédits 2023 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	1 800 900,00		1 800 900,00	500,00	1 801 400,00
12	Charges de personnel	285 500,00		285 500,00		285 500,00
65	Autres charges de gestion courante	26 300,00		26 300,00		26 300,00
66	Charges financières	2 180,00		2 180,00		2 180,00
67	Charges exceptionnelles	95 420,00		95 420,00	732 415,45	827 835,45
022	Dépenses imprévues	70 000,00		70 000,00		70 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	546 585,00		546 585,00		546 585,00
	Total dépenses de fonctionnement	2 826 885,00	0,00	2 826 885,00	732 915,45	3 559 800,45
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
74	Dotations et Participations	2 187 000,00		2 187 000,00		2 187 000,00
78	Reprises provisions	118 000,00		118 000,00		118 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	521 885,00		521 885,00		521 885,00
002	Excédent de fonctionnement reporté			0,00	732 915,45	732 915,45
	Total recettes de fonctionnement	2 826 885,00	0,00	2 826 885,00	732 915,45	3 559 800,45
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	4 350,00		4 350,00		4 350,00
204	subvention équipement versées	306 900,00		306 900,00	16 000,00	322 900,00
21	Immobilisation corporelles	478 000,00		478 000,00		478 000,00
23	Immobilisations en cours	749 000,00		749 000,00	305 694,29	1 054 694,29
020	Dépenses imprévues				66 000,00	66 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	521 885,00		521 885,00		521 885,00
041	Opération patrimoniales	14 000,00		14 000,00		14 000,00
4581001	Opérations Digue Arc Chamousset	954 000,00		954 000,00		954 000,00
4581003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	209 000,00		209 000,00		209 000,00
4581008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	3 000,00		3 000,00		3 000,00
4581011	Plan Pluriannuel	70 000,00		70 000,00		70 000,00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	1 957 419,48		1 957 419,48		1 957 419,48
4581014	Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin	1 118 312,24		1 118 312,24		1 118 312,24
4581015	Opération Digue Isère Graviere Gilly Grignon	1 616 493,82		1 616 493,82		1 616 493,82
4581016	Opération Digue Isère Rive Droite St Pierre	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581017	Opération Digue Isère Rive Droite Coise	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581018	Opération Digue Isère Rive Droite Tournon	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581001	Plan Pluriannuel				37 150,00	37 150,00
13	Subventions d'investissement				77 650,00	77 650,00
4582002	Opération Digue ouvrage traversant				1 990,00	1 990,00
4582004	Opération Digue rive droite Gilly				23 970,00	23 970,00
	Total dépenses d'investissement	10 402 360,54	0,00	10 402 360,54	528 454,29	10 930 814,83
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	362 500,00		362 500,00		362 500,00
13	Subventions d'investissement	1 055 855,00		1 055 855,00	25 960,00	1 081 815,00
16	Emprunts et dettes assimilées	617 265,22		617 265,22	-617 265,22	0,00
23	Immobilisations en cours	80 000,00		80 000,00		80 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	546 585,00		546 585,00		546 585,00
023	Opération patrimoniales	14 000,00		14 000,00		14 000,00
4582001	Opérations Digue Arc Chamousset	753 300,00		753 300,00		753 300,00
4582003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	178 488,55		178 488,55		178 488,55
4582006	Opération Digue Isère Aval Pont des Anglais				3 832,00	3 832,00
4582007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin				4 179,00	4 179,00
4582008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	230 000,00		230 000,00		230 000,00
4582011	Plan Pluriannuel	90 063,00		90 063,00	37 150,00	127 213,00
4582012	Opération Dignes Fournieux				7 989,00	7 989,00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	1 780 945,46		1 780 945,46		1 780 945,46
4581014	Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin	1 018 044,82		1 018 044,82		1 018 044,82
4581015	Opération Digue Isère Graviere Gilly Grignon	1 275 313,49		1 275 313,49		1 275 313,49
4581016	Opération Digue Isère Rive Droite St Pierre	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581017	Opération Digue Isère Rive Droite Coise	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581018	Opération Digue Isère Rive Droite Tournon	800 000,00		800 000,00		800 000,00
001	Exedent investissement reporté				1 066 609,51	1 066 609,51
	Total recettes d'investissement	10 402 360,54	0,00	10 402 360,54	528 454,29	10 930 814,83

SISARC

P. Appelé - avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 48 48 - Fax : 04 79 48 48 - 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative de crédits n°1.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

6. FINANCES – ETAT DE L'ACTIF – MISE A LA REFORME DE BIENS

Rapporteur : M. le Président

Au 1^{er} janvier 2019, le SISARC a intégré les budgets dissous des SIVU AITELENE ainsi que PLAINE BIALLE ET LAVANCHE.

Il a ainsi intégré dans son patrimoine un certain nombre d'actifs dont l'inventaire physique n'a pas pu être reconstitué.

Le suivi patrimonial des immobilisations est ainsi complètement faussé, d'autant qu'un certain nombre de ces actifs sont normalement soumis à la règle de l'amortissement.

Dans ces conditions et dans un souci d'ajustement de l'inventaire avec les biens existants, il convient de procéder à une réforme de ces actifs telle que celle-ci est prévue dans le cadre de l'instruction comptable M52.

Les biens concernés sont récapitulés ci-après :

Compte	n° Inventaire	Désignation du Bien		Date acquisition	Valeur brute	VNC Fin 2022
2121	REPRISE BC 32000 T0001	PLANTATIONS	Non amortissable	31/12/1992	9 604,29	9 604,29
2121		Sous total plantations d'arbres et d'arbustes			9 604,29	9 604,29
2128	REPRISE BC 11500 DIGUE	FACTURE 30/2017 CREATION D'UNE DIGUE	Non amortissable	15/12/2017	6 312,00	6 312,00
2128	REPRISE BC 32000 AC00013	TRAVAUX DE PROCTION CRUES NANT BRUYANT	Non amortissable	07/11/2013	221 903,91	221 903,91
2128	REPRISE BC 32000 AC00013A	PORTAIL NANT BRUYANT	Non amortissable	02/02/2016	2 724,00	2 724,00
2128	REPRISE BC 32000 AC00014	HONORAIRES BORN TERRAIN AITON - COTE BORDEE	Non amortissable	26/05/2015	75 840,43	75 840,43
2128	REPRISE BC 32000 AC00014A	FRAIS ACTE REY - COTE BORDEE	Non amortissable	20/06/2016	1 301,85	1 301,85
2128	REPRISE BC 32000 AT0002	CURAGE NT BRUYANT - CRUE	Non amortissable	18/12/2015	44 040,00	44 040,00
2128	REPRISE BC 32000 TN0001	CURAGE GROS CHENE	Non amortissable	18/12/2015	11 652,00	11 652,00
2128		Sous total agencement et aménagement terrains			363 774,19	363 774,19
2151	REPRISE BC 32000 V0001	ASST NANTS ET RUISSEAUX	Non amortissable	01/01/1996	201 382,88	201 382,88
2151	REPRISE BC 32000 V0002	RESTAURATION NANT BOURDON	Non amortissable	31/12/2004	2 448,45	2 448,45
2151		Sous total réseaux de voirie			203 831,33	203 831,33

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***procède à une mise à la réforme des biens figurant dans l'état récapitulatif ci-dessus ;***
- ***demande au comptable public de procéder sur le plan comptable à cette mise à la réforme.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

7. TRAVAUX DE CURAGE DU BASSIN DE LA MONTAZ – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GILLY SUR ISERE

Rapporteur : M. le Président

Afin d'assurer le bon écoulement des eaux et ainsi prévenir des inondations, la Commune de Gilly sur Isère est en charge de réaliser les travaux de curage sur le bassin de la Montaz.

Ces travaux seront financés par le SISARC dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Les modalités d'intervention pour le curage du bassin du ruisseau de la Montaz sont définies par convention entre la Commune et le SISARC.

Il convient d'autoriser M. le Président, à signer ladite convention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le projet de convention pour les travaux de curage du bassin de la Montaz avec la Commune de Gilly sur Isère ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

André DAZY a rejoint la séance.

8. LABELLISATION EPAGE – DEPOT DU DOSSIER

Rapporteur : M. le Président

Les textes instaurant la compétence GEMAPI donnent la possibilité d'une labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) des collectivités qui exercent cette compétence sur des périmètres cohérents avec les logiques de bassin versant.

C'est effectivement le cas du S.I.S.A.R.C qui peut donc prétendre à cette labellisation.

Par délibération en date du 7 octobre 2020, le Syndicat avait acté le lancement de la démarche de labellisation, notamment car celle-ci permettait de gagner encore en crédibilité vis à vis des financeurs publics de la gestion de l'eau, et notamment de l'Agence de l'Eau.

Dans la perspective de la création d'un EPTB sur le bassin versant global de l'Isère entre sa source et sa confluence avec le Rhône, la labellisation EPAGE du SISARC devient incontournable.

En effet, le SISARC et le futur EPTB seront tous les deux des Syndicats Mixtes Ouverts et seule la labellisation EPAGE permet à un Syndicat Mixte Ouvert d'adhérer à un autre Syndicat de même nature.

L'équipe technique du SISARC a rédigé le dossier de demande de labellisation EPAGE.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Il est précisé que le dossier fait une photographie de l'action du S.I.S.A.R.C et expose sommairement la feuille de route sur les 5 prochaines années.

Carlo APPRATTI souhaite connaître le rôle de l'Agence de l'Eau au vu de son absence de réponses sur de nombreux dossiers.

Il est indiqué que l'Agence de l'Eau n'intervient pas sur la prévention des inondations, mais est en revanche très présente sur les opérations de restauration des cours d'eau . Elle participe ainsi à 25 % sur les travaux de restauration de l'Isère.

Au final, les financements de l'Agence de l'Eau ne sont pas négligeables au budget du SISARC.

Le dossier doit être déposé avant le 6 juillet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le principe du dépôt d'un dossier de demande de labellisation en EPAGE du S.I.S.A.R.C ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes dispositions utiles pour l'instruction de cette demande.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

9. DEMANDES DE PARTICIPATION AUPRES DE L'ETAT - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE DROITE AU DROIT DU PONT DE COISE, EN AMONT DU PONT DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY ET DANS LA COURBE DE TOURNON

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le principe d'une prolongation de la convention « digue » fixant le cadre d'intervention du SISARC sur les digues de l'Etat sur la période 2022-2024.

Des financements complémentaires de l'Etat ont été obtenus pour la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère sur trois secteurs :

- Au droit du pont de la RD33 sur la commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier,
- En amont du pont de la RD202 sur la commune de Saint-Pierre-d'Albigny,
- Dans la courbe de Tournon.

L'enveloppe totale de participation pour ces 3 chantiers est de 4.5 M € HT, ils sont planifiés pour l'hiver 2023-2024 et les missions de maîtrise d'œuvre ont donc été lancées en fin d'année 2022.

Par délibération en date du 12 octobre 2022, le Conseil Syndical a ainsi approuvé la demande d'une première tranche de participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant de 100 000 € HT, pour le financement des études de conception et études préalables (topographique, géotechnique etc.).

Les études de conception sont en cours de finalisation et les dossiers de consultation pour attribuer les marchés de travaux seront publiés entre la fin du mois de mai et le début du mois de juillet.

Dans cette perspective, il est nécessaire de solliciter la seconde tranche de participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant prévisionnel total étude et travaux de 4 400 000 € HT.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Une réunion quant à la mise à disposition des digues de l'Etat au SISARC est programmée le 26 mai prochain. Elle a pour but notamment d'échanger avec les services de l'Etat sur la note transmise par les services du SISARC sur cette mise à disposition.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve la demande de participation auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 100 % et d'un montant de 4 400 000 € HT ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossiers.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

10. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION DE LA DIGUE RIVE DROITE DE L'ISERE DANS LA COURBE DE TOURNON

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le principe d'une prolongation de la convention « digue » fixant le cadre d'intervention du SISARC sur les digues de l'Etat sur la période 2022-2024.

Des financements complémentaires de l'Etat ont été obtenus pour la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de la commune de Tournon. L'opération de sécurisation de ce tronçon de digue est ainsi financée à 100 % par l'Etat.

Dans la continuité de la délibération du 12 octobre 2022, le marché SIS22023 – « Maîtrise d'œuvre relative au ***confortement de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Tournon*** » - a été confié au Bureau d'études ARTELIA domicilié à Echirolles (38130), le 20 janvier 2023.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;**
- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Tournon » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

11. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION DE LA DIGUE RIVE DROITE DE L'ISERE AU DROIT DU PONT DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le principe d'une prolongation de la convention « digue » fixant le cadre d'intervention du SISARC sur les digues de l'Etat sur la période 2022-2024.

Des financements complémentaires de l'Etat ont été obtenus pour la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de la RD202 sur la commune de Saint-Pierre-d'Albigny. L'opération de sécurisation de ce tronçon de digue est ainsi financée à 100 % par l'Etat.

Dans la continuité de la délibération du 12 octobre 2022, le marché SIS22022 – « Maîtrise d'œuvre relative au **confortement de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de Saint Pierre d'Albigny** » - a été confié au Bureau d'études Hydrétudes Alpes du Nord (mandataire) domicilié à Porte de Savoie (73800), le 14 février 2023.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;**
- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de Saint Pierre d'Albigny » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION DE LA DIGUE RIVE DROITE DE L'ISERE AU DROIT DU PONT DE COISE

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le principe d'une prolongation de la convention « digue » fixant le cadre d'intervention du SISARC sur les digues de l'Etat sur la période 2022-2024.

Des financements complémentaires de l'Etat ont été obtenus pour la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de la RD33 sur la commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier. L'opération de sécurisation de ce tronçon de digue est ainsi financée à 100 % par l'Etat.

Dans la continuité de la délibération du 12 octobre 2022, le marché SIS22021 – « Maîtrise d'œuvre relative aux *travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de Coise* » - a été confié au Bureau d'études ARTELIA domicilié à Echirolles (38130), le 3 janvier 2023.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Fabienne PICHON-DEGUILHEM souhaite savoir si une fourchette de prix acceptable est envisagée du fait du coût des chantiers.

La contrainte reste le budget de l'Etat fixé à 4,5 M€. Le linéaire de digue conforté est adapté pour respecter ce budget, sauf à négocier une rallonge budgétaire si besoin impérieux. Pour tenir compte de l'incertitude sur les prix des entreprises, les marchés de travaux sont décomposés en tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles qui sont affermies dans la limite du budget en place.

Il est précisé que ces travaux se réalisant en hiver, les entreprises répondent favorablement à ce type de chantier, dans des montants acceptables.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

M. le Président indique que le problème des carrières et de l'approvisionnement en enrochement est davantage problématique pour le Syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;*
- *donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de Coise » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

13. DEMANDE DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AUPRES DE L'ETAT - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE GAUCHE AU DROIT DE LA GRAVIERE DE GILLY-SUR-ISERE / GRIGNON

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 25 août 2021, le Conseil Syndical a approuvé la demande de participation à intervenir auprès de l'Etat pour l'opération de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère / Grignon.

Cette opération est inscrite au PAPI 2 de la Combe de Savoie. Elle fait l'objet d'un premier arrêté préfectoral pour une subvention à 100 % sur la base d'un montant prévisionnel de 1 300 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études Hydrétudes Alpes du Nord (mandataire).

Conformément à la délibération du Conseil Syndical en date du 11 mai 2021 et à l'avis de la CAO, le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprise EIFFAGE (mandataire) - MARTOIA TP.

Le chantier a débuté en octobre 2022, conformément au calendrier prévisionnel. La crue de l'Isère survenue les 23 et 24 décembre 2022 a occasionné des désordres sur le chantier. Un linéaire conséquent du batardeau a été détruit, de même que les pistes de chantier. De nombreux embâcles se sont aussi déposés dans l'emprise du chantier et ont dû être gérés. La remise en état du chantier pour assurer sa poursuite a engendré des frais supplémentaires, imprévus dans le budget initial de l'opération.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de solliciter un complément de participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant de 70 000 € HT.

Indépendamment de ces discussions, le chantier est désormais achevé et s'est déroulé dans de bonnes conditions.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la demande de participation auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 100 % et d'un montant de 70 000 € HT ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossiers.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

14. CONVENTION D'APPLICATION 2023 ENTRE LE SISARC ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE SAVOIE (CEN SAVOIE)

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical approuvait la prolongation de la convention d'objectifs et de moyens entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) et le SISARC dans un cadre pluriannuel sur la période 2021-2024.

Ce partenariat est à l'initiative conjointe du SISARC et du CEN Savoie, ayant constaté l'un et l'autre des objectifs communs en matière de restauration et de protection des zones humides et ceci à l'occasion de la préparation du contrat Vert et Bleu initié par la CCCS avec la Région.

Ce partenariat est adossé à deux conventions entre le CEN Savoie et le SISARC. Une convention cadre qui précise les termes de cette collaboration et des conventions d'application au pas de temps annuel qui définissent les actions à mener chaque année.

Les travaux de restauration et d'entretien 2023 pourront porter sur les sites ci-après :

BETTON-BETTONET - L'Archevecal d'En Haut
BOURGET-EN-HUILE - Pont Sapin
BOURGET-EN-HUILE / LE PONTET - marais du Gelon
AITON / CHAMOUSSET / CHÂTEAUNEUF / FRÉTERIVE / SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY - La Bialle - Les Bassins-Mollard
CHIGNIN / MYANS / SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ - marais de Bondeloge
CHIGNIN - La Crouza
BOURGNEUF / CHAMOUSSET - Boucherance - La Lillette
LA TABLE - Les Ételles
PORTE-DE-SAVOIE - Corniolo
PORTE-DE-SAVOIE - Les Délaissés de l'Isère
PORTE-DE-SAVOIE - Le Marais
PORTE-DE-SAVOIE - lac de St-André
LES MOLLETTES - Pré du Gex
MONTENDRY / MONTGILBERT - tourbière de Montendry / Montgilbert
PLANAISE - La Bétaz
PLANAISE - Les Îles
LE PONTET - marais du Pontet
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER / LES MOLLETTES / SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC / SAINT-PIERRE-DE-SOUCY / VILLARD-D'HÉRY - Val Coisin

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

La participation financière du S.I.S.A.R.C pour l'année 2023 se décompose comme suit :

PREVISIONNEL	Montant prévisionnel des dépenses	Taux d'aide moyen	Contribution annuelle SISARC (net de taxes)
Gestion des zones humides (sites CEN73)	50 867 €	65%	33 064 €
Travaux de restauration du Nant Pichut et creusement de mares	84 445 €	14%	12 022 €
Total :	135 312 €	33%	45 086 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve la convention d'application 2023, dont le projet est joint en annexe ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

15. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

Un point sur les autres dossiers en cours est fait en séance :

▪ Structuration du SISARC

Recrutement d'un responsable administratif

- Recrutement n° 1 :
 - Publication : février 2023
 - 4 candidatures
 - Jury : 10 mars 2023
 - ➔ La candidate retenue n'a pas donné suite
- Recrutement n° 2 :
 - Publication : avril 2023
 - 2 candidatures – dont une déjà reçue le 10 mars
 - ➔ En cours de réflexion : dans l'attente du recrutement et compte tenu du départ à la retraite de Nicole Pascale à la fin du mois de juin, externalisation à une structure assurant des remplacements lors de vacances de postes

Locaux

- Saint Pierre d'Albigny – bail location signé
- Achat mobilier en cours

Véhicule

- Second véhicule acquis – 4x4

▪ Restauration du lit de l'Isère – Phase 4

- Maître d'œuvre : HYDRETTUDES Alpes du Nord
- Budget travaux : 1 250 000 € TTC
- Entreprise titulaire : groupement VINCI-SOCCO (montant du marché de 1 349 757 € HT)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- CSPS : BECS
- Avancement :
 - Travaux terminés, dernières remises en état à la gravière de Montailleur fin mai
 - Accostage en dessous du montant du marché (\approx 925 k€)
- **Sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly**
 - Maître d'œuvre : HYDRETTUDES Alpes du Nord
 - Budget opération : 1 400 000 € HT
 - Entreprise titulaire : groupement EIFFAGE-MARTOIA (montant du marché de 1 305 371.13 € HT)
 - CSPS : PMM
 - Avancement :
 - Travaux terminés
 - DGD en dessous du marché 1 257 577,85 € HT
- **Sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière «le Pré Couardin »**
 - Maître d'œuvre : HYDRETTUDES Alpes du Nord
 - Entreprise titulaire : DECREMPS
 - CSPS : CBAT
 - Montant travaux : 820 832,80 € HT
 - Avancement :
 - Travaux terminés le 17 mars 2023
 - DGD en cours - Accostage en dessous du montant marché
- **Confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune d'Arbin**
 - Maître d'œuvre : LOMBARDI
 - Entreprise titulaire : Groupement DECREMPS & ALPES TP
 - CSPS : BECS
 - Montant travaux : 1 691 464,95 € HT
 - Linéaire : 1 000 ml (3 tranches) => 650 + 175 + 175
 - Avancement :
 - Travaux terminés le 7 avril 2023
 - DGD en cours – Accostage prévisionnel en dessous du montant marché

Un courrier va être transmis au maître d'œuvre au vu des difficultés rencontrées sur ce chantier. Carlo APPRATTI espère qu'au vu de ce chantier, le PPRI soit allégé.

- **Réfection des seuils en aval du pont de Princens sur le ruisseau de Verrens-Arvey**
 - Groupement de commandes avec la commune de Frontenex
 - Maître d'œuvre : ARTELIA
 - CSPS : PMM
 - Budget prévisionnel : 120 000 € HT dont :
 - S.I.S.A.R.C : 40 000 € HT (Seuils)
 - Frontenex : 80 000 € HT (Mur de soutènement & Pont)
 - Avancement :
 - Consultation ENT pour investigations géotechniques
 - PRO terminé
 - Convention avec le riverain à venir

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Confortement de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Tournon**
 - Maître d'œuvre : ARTELIA
 - Budget opération : 1 600 000 € HT
 - CSPS : CSPS3D
 - Travaux :
 - 650 ml de digue
 - 55 000 m³ de limons à exporter
 - Avancement :
 - PRO terminé
 - DCE en cours
 - Publication courant juin 2023
 - Démarrage des exports – octobre 2023

- **Confortement de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de Coise**
 - Maître d'œuvre : ARTELIA
 - Budget opération : 1 400 000 € HT
 - CSPS : CSPS3D
 - Avancement :
 - PRO terminé
 - DCE en cours

- **Confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Saint-Pierre d'Albigny**
 - Maître d'œuvre : HYDRETTUDES Alpes du Nord
 - Budget opération : 1 400 000 € HT
 - CSPS : PMM
 - Avancement :
 - PRO en cours

Pierre DUBOURGEAT a rejoint la séance.

Frank VIALLET souhaite savoir la suite du projet qui a été présenté sur la plage de dépôt de La Lavanche à Grésy sur Isère.

Il indique que RTE a contacté la Commune pour le changement d'un pylône à proximité.

Les services du SISARC vont faire le point avec RTE sur ce dossier.

Il est précisé que le projet et les études environnementales sont en cours.

Jean-Michel BLONDET souhaite connaître le nombre de kms de digue restauré.

Environ une douzaine de kms ont déjà été restaurés sur les 80 kms.

Avec le PAPI 3, il peut être envisagé la restauration de 20 kms supplémentaires.

16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule :

- **le mercredi 5 juillet 2023 à 18h** à Porte de Savoie.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mai 2023

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h15.

Albertville, le 17 mai 2023

François RIEU

Président du SISARC

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie



S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr